



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Compte-rendu de la rencontre « visio » - 9 mars 2021**

Conseils municipaux : mieux communiquer en interne et avec ses administrés

À la demande de plusieurs élus finistériens, un temps d'échange en « visio-conférence » à petite échelle s'est déroulé pour aborder des questions de « gouvernance » au sein des conseils municipaux.

Cet échange a permis d'aborder principalement les méthodes de gouvernance des conseils municipaux en interne et avec les habitants. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'aborder la manière dont les « futures » équipes municipales se sont formées et ont initié des dynamiques plus ou moins efficaces pour aborder ce nouveau mandat.

➤ **Étaient présents :**

Fanny St George et Patricia Quéré / Commana ; Nolwenn Malengreau, conseillère Pleyber-Christ et conseillère communautaire Morlaix communauté, Marie Bousseau, 1^{ère} adjointe à Plouguerneau, Aurélie Mézière, maire de Plessé (44), François Saliou, maire de Trémargat (22)

► **La démocratie participative, retour d'expérience des élus de Plessé (44), Aurélie Mézière, maire**

Plessé est une commune de 5 377 habitants située en Loire-Atlantique dans le territoire de Redon Agglomération.

« On a eu la 'chance' de pouvoir réfléchir à des méthodes de gouvernance différentes durant les six années du dernier mandat alors que nous étions élus minoritaires, peu satisfaits du fonctionnement du conseil municipal majoritaire - cela nous a donné le temps de bien travailler la question et être plus opérationnels avec notre équipe municipale (majoritaire) actuelle » Aurélie Mézière

Les élections municipales 2020 : une élection « sans candidat »

Pour désigner la tête de liste parmi la liste des personnes souhaitant s'impliquer dans la vie communale :

- réunion du collectif (créé en 2014 / 130 pers au max) : 50 pers en 2020
- chacun a listé les qualités souhaitées pour un·e maire (être à l'écoute, ...)
- à partir de ce « portrait robot » : on a mis des noms et Aurélie est sortie en tête (> elle pouvait refuser)
- un fonctionnement qui pourrait être repris au sein d'associations, des services/agents...

Le conseil municipal 2020-26

On a souhaité faire évoluer le fonctionnement du conseil municipal, qui ressemblait trop à une simple chambre d'enregistrement, mené par une seule et même tête, laissant peu la parole à tous.

- ✓ On a instauré un « **gardien de la démocratie** », élu désigné par le conseil municipal. N'importe quel élu peut le solliciter pour soumettre à un vote à bulletin secret un des sujets à l'ordre du jour, la demande est anonyme. Au début du CM, la maire demande au gardien de la démocratie si des sujets seront votés à bulletin secret.
- ✓ Le Bureau du CM se réunit une fois par semaine et invite le DGS tout ou partie de la réunion

Le Comité de direction (Codir)

Il se réunit une fois par semaine avec le DGS et le DST puis un bureau municipal une fois par semaine aussi avec les adjoints, les conseillers délégués, le DGS et le DST (si besoin pour ce dernier).

Les comités consultatifs

Une fois élus, nous avons choisi de mettre en place, en plus du conseil municipal, des comités consultatifs, largement ouverts aux habitants.

> cf **document de synthèse « FAQ comité consultatifs »** : cadre, création, fonctionnement, document d'engagement des VIP, améliorations...

- ✓ Pour animer ces comités, il faut :
 - Un animateur (qui peut tourner d'une fois sur l'autre) qui s'assurera que chacun s'exprime (éviter que ce soit toujours les mêmes qui parlent)
 - Un secrétaire (*idem*)
 - Envoyer l'ordre du jour en amont
 - Respecter le déroulé dans le temps
 - Faire un compte rendu
- ✓ Ces huit comités, pilotés/animés par des élus et/ou des habitants sont très autonomes dans leurs fonctionnements (fréquence de réunion, sous-groupes de travail, nombre d'habitants/VIP). Ils restent néanmoins consultatifs et viennent présenter leur travail abouti en conseil municipal qui valide ou non les propositions.
- ✓ Le nombre de personnes impliquées dans chaque comité varie beaucoup : il est déterminé un nombre fixe d'élus (une dizaine) et est piloté par un adjoint et 1 ou 2 conseillers délégués mais est illimité pour les habitants (pour un fonctionnement plus souple). Le comité « suivi administratif » est pour cela beaucoup moins nombreux que le comité « agriculture/environnement/alimentation » qui compte au moins 35 personnes...
- ✓ Chaque comité est autonome dans son fonctionnement (si tant est que les consignes/règles dictés dans l'engagement soient respectés) et peut, si nécessaire, créer des sous-groupes de travail. Les pilotages des comités sont très indépendants.
- ✓ Les élus de la minorité sont impliqués et répartis équitablement au sein de ces huit comités.
- ✓ Dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons choisi de proposer des réunions en « présentiel » (avec distanciation et respect des gestes barrière) beaucoup plus conviviales et faciles à mener.
- ✓ L'animateur désigné (peut être différent à chaque réunion ; il est désigné en amont pour qu'il/elle puisse préparer la réunion suivante) déroule l'ordre du jour.
- ✓ Si les décisions sont plus longues à prendre du fait de ce fonctionnement, le gain est important du fait qu'il y a une meilleure adhésion au projet, un partage plus global.
- ✓ On n'a pas encore pu faire un retour de ces différentes avancées dans les projets auprès du grand public, dans le contexte sanitaire actuel, c'est dommage mais dès que possible, on le fera.
- ✓ Un bilan de ces comités sera fait au bout d'un an de fonctionnement afin de revoir si besoin celui-ci.

« Si la volonté est forte de mettre en place un fonctionnement plus « horizontal » au sein de ces comités consultatifs, il ne faut pour autant pas oublier de bien formaliser le cadre dans lequel cela va s'inscrire. Si le cadre n'est pas clairement établi, il sera difficile de bien avancer » Aurélie Mézière

► Un conseil « démocratique », témoignage de François Saliou, maire de Trémargat (22)

Trémargat (22) est une commune de 200 habitants située sur le territoire du Kreiz Breizh.

Préparation d'un nouveau mandat - 2020

En fin du mandat précédent, ont eu lieu une première suivie de deux autres réunions ouvertes pour faire le bilan du mandat passé, s'exprimer sur les projets et envies futures et recueillir la liste des personnes souhaitant s'investir dans le conseil municipal. Pour les élections 2020, comme les précédentes, il a été

choisi de créer une liste « ouverte », afin d'éviter les « têtes de listes » et d'avoir une liste de personnes toutes impliquées de manière équitable. Treize personnes y étaient inscrites, 11 ont été élues. La « règle » de la commune étant qu'un maire ne peut se représenter deux fois.

Le confinement a compliqué les choses... il n'a pas été possible de faire le travail en commun escompté ni mettre en place des débats nécessaires pour savoir qui pouvait être maire, alors que les anciens élus ont « pouliné » les nouveaux arrivants. Les choses ne se sont pas déroulées de manière optimale par manque de communication entre élus qui n'ont pu débattre de ce fonctionnement spécifique.

Le conseil municipal 2020-26

François Saliou a été désigné maire par une majorité du CM, créant une situation un peu tendue car pas partagée par tous, rendant ensuite le fonctionnement du CM compliqué. Pour résoudre cela, les élus ont fait appel à une personne extérieure ayant des qualités d'animation (issue de l'éducation populaire et du milieu associatif, était présente auprès de l'équipe d'élus en lice à Rostrenen) qui est venue durant 1 puis 2 jours avec les élus > les choses ont été dites et les relations assainies... In fine, le maire a proposé d'assurer son rôle sur un demi-mandat et de remettre sa candidature en jeu au bout de trois ans > il passera le flambeau à un·e autre (ou pas).

« Alors que la volonté de mettre en place une démocratie au sein d'un conseil municipal en évitant qu'un(e) maire ne puisse faire plusieurs mandats et que celui/celle-ci soit élue/déterminée à l'issue des élections, je mesure que ce n'est pas forcément la meilleure option ; finalement, les habitants n'ont pas élu leur maire et certains ne comprennent pas cette idée de demi-mandat qui n'avait pas été présenté.

La grande difficulté est venue du fait que nous n'avons pas pu créer l'équipe municipale entre 11 élus qui étaient 11 individus, c'est la faiblesse de la liste ouverte

Une fois aux manettes il est plus difficile de penser notre fonctionnement collectif entre transmission d'élus de l'ancienne équipe et des nouveaux »

François Saliou

► Temps d'échanges - remarques et questions diverses

MB/Plouguerneau > Pour préparer les élections, nous nous y sommes pris un an à l'avance pour peaufiner le programme. La liste des personnes à élire a été définie tout à fait en fin du processus. Une fois élu, le conseil municipal et ses nouveaux élus a eu du mal à définir qui devait décider, dans quelle instance... Pour travailler ces questions, on a fait appel à la structure « Fréquence communes » qui va nous accompagner (journées de formation) pour réfléchir à la « sociocratie ».

AM/Plessé : il y a souvent du flottement entre les différentes instances (codir, comités consult, conseil municipal...) pour bien cadrer où les décisions sont prises.

NM/Pleyber-Christ : le fait d'avoir une liste qui s'est positionnée en face de la nôtre a été une chance ; cela nous a permis de nous poser beaucoup de questions.

FSG/Commana : cette idée de se faire accompagner demande aussi un gros effort car nous (les élus en place) sommes toujours « dans le jus » ; À Commana, nous n'avons pas de réunion du Bureau restreint. On a un conseil municipal par mois plus une réunion hebdomadaire > c'est déjà très chronophage. Nous réfléchissons à l'idée de rajouter des temps d'échanges maire<>adjoint(s)

AM/Plessé : les réunions de Bureau sont ouvertes uniquement à la majorité ; le CODIR qui aborde des questions plus « pratiques » se fait en présence du DGS.

La plus grande difficulté que l'on a identifiée est celle de la communication > on peut vite être dépassé ; on doit rester vigilant à bien partager un max d'info sans pour autant noyer les gens ou les oublier...

MB/Plouguerneau > Quelle est la différence entre commissions « extra-municipales » et « comités consultatifs » ?

AM/Plessé : difficile à dire... c'est très similaire.

MIEUX COMMUNIQUER AU SEIN

DU CM : LEVIERS/IDÉES

(m m) échanger/discuter des sujets avant les CM "publies"

la minorité est systématiquement impliquée dans les échanges sur les projets (Plessé)

les décisions sont prises par "consentement" et non par "consensus"

une élection sans candidat

se faire accompagner par une structure ext : "Fréquence commune" pour Ploagueveau

Pouvoir prendre le temps de réfléchir, en amont, au fonctionnement du CM

les bureaux municipaux n'impliquent pas les élus minoritaires

COMMUNIQUER AU SEIN DU

CM : DIFFICULTÉS

(m m) les échanges avec l'opposition // relations difficiles avec la minorité

difficile d'y faire sa place

certains élus sont trop "présents", accaparent la parole, voire l'animation des réunions

On met du temps à comprendre qui fait/dit /décide quoi, quand, dans quelle instance (CM, bureau, commissions...)

une liste "ouverte" pour les municipales > les habitants ne votent pas pour un(e) maire

un mandat de 6 ans paraît être long mais on met quasiment 3 ans à trouver un fonctionnement...

se faire accompagner demande un gros effort > on est dans le jus des projets, choses à mener (Communa)

(MIEUX) COMMUNIQUER AVEC

LES HABITANTS : LEVIERS/IDÉES

(m m) sonder les habitants régulièrement sur nombreux projets/sujets

les comités consultatifs (Plessé) = qqs élus + beaucoup d'habitants (illimités en nb)

la gouvernance du CM va se réfléchir dans celle mise en place avec habitants

on a eu un temps de réflexion (mandat précédent/minorité) qui nous a permis d'avancer (Plessé)

les élus de la minorité sont impliqués dans les comités consultatifs (Plessé)

COMMUNIQUER AVEC LES

HABITANTS : DIFFICULTÉS

(m m) une réunion publique pour présenter un projet déjà abouti

MB : animation des réunions avec les habitants : besoin de formation ? si oui la ou lesquelles ?

(Plessé) on n'a pas pu présenter notre feuille de route du mandat (à cause de la crise)

comités consultatifs : il est difficile de gérer les personnes > très énergivore pour cadrer sont qui sont trop

les décisions sont plus longues à prendre, > c'est un gain e terme d'adhésion au projet

Des outils pour mieux communiquer en interne et avec ses administrés

Des questions se posent parfois sur des outils « pratico-pratiques » pour faciliter ce travail collaboratif au sein d'une équipe ou avec les services ou encore avec la population. On a choisi de ne pas aborder spécifiquement cet aspect lors de ce temps de rencontre mais on peut lister quelques retours d'expériences inspirants évoqués.

► Se faire accompagner

> **Plessé (44)** : les élus (lors du mandat précédent alors qu'ils étaient dans la minorité) se sont fait accompagner par Tristan de la commune de Saillans (les élus ont financé sur leurs propres deniers) et sont allés voir la commune de Monnières (44). Ils ont utilisé leurs droits au DIF pour d'autres formations (ARIC...)

Contact : Aurélie Mézière, maire - aurelie.meziere@mairie-plesse.fr

> **Plouguerneau (29)** va se faire accompagner (les élus) par « Fréquence communes » en avril à l'occasion de 2 jours de formation. <https://www.frequencecommune.fr/> - contact@frequencecommune.fr

Contact : Marie Bousseau, première adjointe - mbousseau@plouguerneau.bzh

> **Tiriad** accompagne les collectivités (et autres structures) dans une meilleure organisation collaborative : nouveaux modes de dialogues, co-construction de projets avec les citoyens et acteurs du territoire... <http://tiriad.org/collectif/de-lacompagnement-sur-les-pratiques-collaboratives/>

Ils accompagnent depuis 2020 les services de la commune de Plouguerneau sur un travail sur une meilleure collaboration entre services et la population.

► Communiquer et mieux collaborer au sein du conseil municipal

> **St Sulpice la Forêt (35)** : [l'appli « G Suite » \(Google pro\) pour les élus et les services](#) : un « environnement numérique commun », pierre angulaire du travail collaboratif nécessitant un accompagnement et une formation. (...) on a signé un plan de formation avec l'organisme de formation CLICC à Bovel pour 3600 € qui aura pour mission d'assister les nouveaux élus dans l'installation de cet « environnement numérique » sur leurs ordinateurs et de former les élus par petits groupes à son usage.
Contact : Yann Huaumé, maire - yann.huaume@saint-sulpice-la-foret.fr

> **La Haye Fouassière (44)** : choix du [progiciel Interstis](#), plateforme collaborative, msg, agenda, doc partagé, revue de presse.... En test depuis septembre 2020, abonnement mensuel et sans engagement, budget de 5 000 € annuel, formation en cours et prévue des élus pour permettre une bonne appropriation.

Contact : Jean-Marie Morel, adjoint à l'environnement - jeanmarm@orange.fr

> **Commana (22)** : les élus partagent [un fichier « Framapad »](#) qui permet une prise de note commune, une mise en jour en temps réel des ordres du jour des réunions

Contact : Fanny Saint George, adjointe - fanny.sg@posteo.net

► Communiquer avec les habitants

> **Kermaria Sulard (22)** : <https://www.bruded.fr/projet/une-demarche-participative-connectee-a-kermaria-sulard-22/> ; un [bulletin municipal qui appelle à la participation](#)

Contact : Pierre Houssais, maire - phoussais.ks@gmail.com

> **Plogastel Saint Germain (29)** : [appli Citykomi](#)

Contact : Ingrid Lainé, DGS - mairie@plogastelsaintgermain.fr - 02 98 54 58 57

> **Milizag-Gwiponvel (29)** : [Appli « intra-muros »](#)

FAQ COMITÉS CONSULTATIFS

Plessé - 44

Quelle différence entre commission municipale et comité consultatif ?

- Une commission municipale est composée uniquement d'élus.
- Un comité consultatif est composé d'élus et de citoyen.ne.s

Comment créer un comité consultatif ?

- Nous avons pris une délibération en conseil municipal :
- « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition de la maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par la maire. »
- Nous avons créé 8 comités consultatifs :
 - **Comité administration générale et gestion des ressources** : finances, personnel et administration générale, juridique, sécurité civile, service public, communication, libération des données publiques.
 - **Comité vie associative, citoyenne, sport et culture** : culture, vie associative, animations, sports et loisirs, éducation populaire.
 - **Comité cohésion sociale, emploi et solidarité** : action sociale, logement social, formation et insertion professionnelle, égalité des droits, politique intergénérationnelle.
 - **Comité Développement économique, tourisme et attractivité** : développement économique, tourisme et promotion de la commune.
 - **Comité Enfance et Jeunesse** : affaires scolaires, enfance et jeunesse.
 - **Comité Santé et Bien-être** : actions sanitaires et santé publique
 - **Comité Agriculture, alimentation et environnement** : politique agricole, environnement et biodiversité, restauration et alimentation locale et bio.
 - **Comité Cadre de Vie et Transition Territoriale** : urbanisme, voirie et travaux, équipement et patrimoine, accessibilité, eau et déchets, mobilité et transition énergétique.

Dans chaque comité, il peut y avoir des sous-groupes = groupes projets qui travaillent plus spécifiquement un projet précis et il y a aussi la possibilité de recruter d'autres personnes uniquement pour ces projets.

Qui constitue le comité consultatif ?

- Nous avons fixé à 12 max le nombre d'élus dans chaque comité mais nous n'avons pas limité le nombre d'habitant.e.s afin d'avoir toujours un nombre suffisant de personnes lors des réunions.
- Chaque comité est co-présidé par un.e adjoint.e et un.e ou 2 conseiller.e.s délégué.es.
- On peut intégrer les comités à partir de 14 ans.

Comment faire venir les habitants dans les comités ?

- Nous avons mis un formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet ([Comités Consultatifs | Commune de Plessé \(commune-de-plesse.com\)](#)), sur les réseaux sociaux, sur notre panneau lumineux, des articles dans les journaux locaux et dans notre gazette locale.

Quel cadre donné au comité consultatif ?

- Nous avons créé un engagement pour les membres non élus (VIP = Volontaire Investi à Plessé) qui cadre leur rôle tant sur la confidentialité, sur le respect de la parole, sur l'intérêt collectif et non personnel...
- Les VIP s'engagent pour une année reconductible si ils le souhaitent.

Engagement et Confidentialité des VIP en Comités Consultatifs

Le projet municipal s'appuie sur des valeurs **humanistes** et **écologistes** et est réaliste face aux contraintes et aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la commune.

Les travaux des comités ont comme ligne directrice la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement, quelles que soient les perturbations auxquelles nous devons faire face. Ils s'inscrivent dans le long terme et **la co-construction** en s'appuyant sur **le savoir et l'intelligence collective** des Plesséen.e.s, dans un climat de **bienveillance à l'égard de soi et d'autrui**.

Ils **impliquent les habitant.e-s** à tous les niveaux (consultation, évaluation, contrôle, prise de décision, projets) et tous les domaines de la vie publique (sociétal, économique, environnemental).

Certaines données partagées lors d'un Comité, tels que documents, études, rapports, analyses, fichiers de données, etc., pourront être **sensibles et/ou confidentiels**.

En conséquence, chaque membre s'engage à respecter ce préalable et à :

- **S'exprimer avec bienveillance et être dans l'écoute**
- **Respecter les engagements** pouvant être pris auprès du Comité et par le Comité.
- **Faire preuve de la plus stricte confidentialité** concernant les propos échangés.
- **Ne divulguer aucune information et/ou document** sauf accord express écrit de l'adjoint.e animateur.rice ou de madame la Maire.
- **N'en profiter d'aucune manière** ou n'en tirer aucun avantage personnel direct ou indirect.

- **Se retirer temporairement** si le sujet traité interfère avec des intérêts personnels.
- **Demeurer idéalement dans le Comité listé ci-dessous au moins une année pleine ou pendant la durée du groupe projet.** En cas de désengagement il serait appréciable de proposer un·e remplaçant·e, élu·e ou VIP.
- **Participer activement** à un maximum de réunions.
- **Prévenir** de son éventuelle absence.

Pour autant, pourra être exclue d'un Comité toute personne qui ne respecterait pas son engagement.
L'exclusion sera alors prononcée par l'équipe qui anime et validée par Madame La Maire.

Recueil de données

Conformément aux obligations du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données personnelles que vous nous communiquez seront conservées par les services de la Mairie dans le cadre des Comités Consultatifs un an après la fin du mandat en cours.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement de ces données.

Je soussigné·e (prénom et nom)

.....

- ✓ accepte le présent document dans son intégralité et entre autres les notions d'engagement et de confidentialité,
- ✓ paraphe et signe ce document en 2 exemplaires pour entériner mon engagement,
- ✓ accepte le recueil de mes données personnelles selon les dispositions réglementaires en vigueur énoncées précédemment,
- ✓ souhaite devenir membre du Comité Permanent ou du Groupe Projet suivant :

.....

Le membre du Comité :

Les adjoint·e·s animateur·rice·s :

Le .. / .. / 202 .

.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

.....

.....

.....

Comment animer une réunion de comité ?

Quelques règles :

- Envoyer en avance les dates de réunions
- Envoyer un ordre du jour
- Le jour J : définir qui sera l'animateur et le/la secrétaire (2 personnes, pas forcément les présidents du comité, c'est bien de faire tourner)
- Bien définir le temps imparti et les objectifs de la réunion
- Rappeler les règles d'écoute et de prise de parole dans la bienveillance et le respect
- Faire un compte rendu et l'envoyer à tous les participants.

Que faire dans le cas où on souhaite exclure une personne qui aurait un comportement inapproprié ?

- L'engagement prévoit ce cas : « Pour autant, pourra être exclue d'un Comité toute personne qui ne respecterait pas son engagement. L'exclusion sera alors prononcée par l'équipe qui anime et validée par Madame La Maire. »
- Toutefois il est recommandé de s'entretenir avec la personne pour désamorcer tout conflit avant d'en arriver à cette situation. Cela ne concerne que les membres non-élus.

Quels axes d'amélioration ?

- Nous devons veiller à faire venir des personnes qui sont plutôt éloignées des questions municipales en les invitant sur un projet en particulier par exemple. Il faut éviter l'entre soi.